

LIVRET D'ARBITRE STAGIAIRE DU JURA



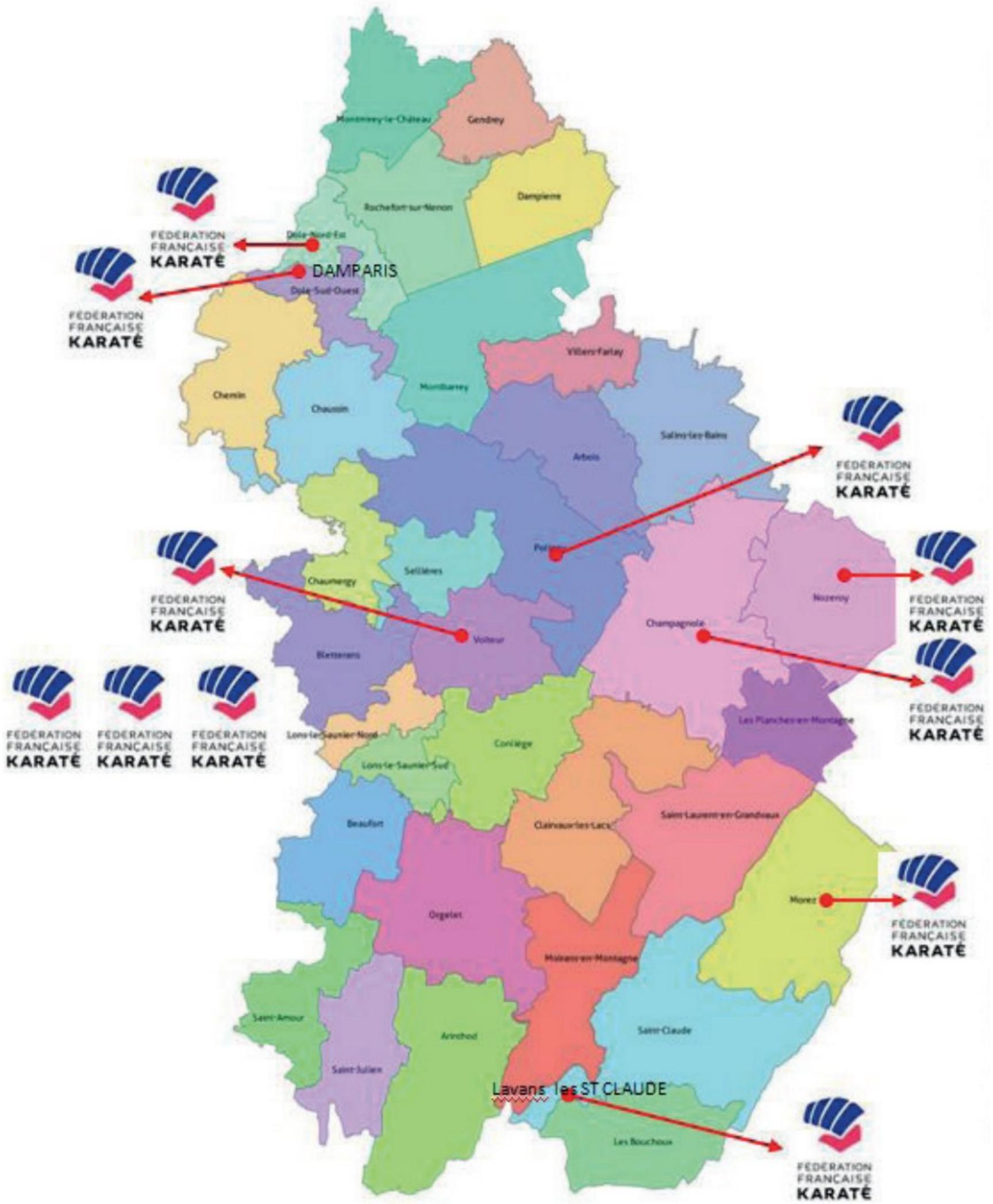
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



NOM : _____

PRENOM : _____

RESPONSABLE : _____



Cedricpuget39170@hotmail.com
 06 09 67 50 05

ANNEXE 2 - SYMBOLES DES MARQUEURS

SYMBOLES	EXPLICATIONS	VALEURS
●-○	IPPON	Trois points
●	WAZA-ARI	Deux points
○	YUKO	Un point
□	KACHI	Vainqueur
×	MAKE	Défaite
△	HIKIWAKE	Egalité
C1 W	Faute de 1 ^{ère} catégorie → CHUKOKU	Avertissement sans pénalité
C1 K	Faute de 1 ^{ère} catégorie → KEIKOKU	Avertissement sans pénalité
C1 HC	Faute de 1 ^{ère} catégorie → HANSOKU-CHUI	Avertissement sans pénalité
C1 H	Faute de 1 ^{ère} catégorie → HANSOKU	Disqualification
C2 W	Faute de 2 ^{ème} catégorie → CHUKOKU	Avertissement sans pénalité
C2 K	Faute de 2 ^{ème} catégorie → KEIKOKU	Avertissement sans pénalité
C2 HC	Faute de 2 ^{ème} catégorie → HANSOKU-CHUI	Avertissement sans pénalité
C2 H	Faute de 2 ^{ème} catégorie → HANSOKU	Disqualification
KK	KIKEN	Renonciation
S	SHIKKAKU	Disqualification de la compétition
✓	SENSHU	Symbole à placer devant le point afin d'identifier le SENSHU
✓	Retrait du SENSHU	Barrer le symbole du SENSHU à l'aide d'une croix

Critères généraux

pour juger les attitudes techniques et donner le(s) point(s):

a) Le potentiel d'efficacité de la technique considérée

Ce critère regroupe :

- Bonne forme : technique réalisée selon les concepts du karaté sans déséquilibre.
- Attitude correcte : se réfère à une concentration élevée exempte de méchanceté évidente ou de mauvaise intention, au moment où la technique est délivrée.
- Grande vigueur d'application : définit la puissance et la vitesse d'une technique ainsi qu'une évidente volonté de réussite.

b) La conservation de l'état de vigilance de l'attaquant

Critère le plus souvent négligé lors de l'évaluation de la valeur d'une technique. C'est l'état d'engagement continu qui permet au compétiteur de maintenir une totale concentration et de conserver sa vigilance pour éviter les contre-attaques potentielles de l'adversaire. L'attaquant ne tourne pas la tête pendant l'exécution de la technique et reste toujours face à l'adversaire.

c) Le fait que la technique a été portée avec un bon « timing »

Signifie qu'une technique est délivrée au moment précis où elle crée potentiellement le plus d'effet possible.

d) Le fait que la technique a été portée à une distance correcte

La bonne distance permet une technique efficace avec le centre de gravité bien placé permettant la maîtrise de la technique

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

- a) **Tête** • b) **Visage** • c) **Cou** • d) **Abdomen**
e) **Poitrine** • f) **Dos** • g) **Côtés**

Il existe deux catégories de comportements interdits :

CATEGORIE 1 : Contacts

- a) Les techniques qui ont un contact excessif en fonction de l'endroit attaqué ainsi que les techniques qui entrent en contact avec la gorge.
- b) Les attaques aux bras ou aux jambes, attaques à l'aîne, aux articulations et au coude-pied.
- c) Les attaques au visage avec des techniques exécutées avec la main ouverte.
- d) Les projections jugées dangereuses ou interdites.

CATEGORIE 2 : Comportements interdits

- a) **Simuler** une blessure, ou **exagérer** les conséquences d'une blessure.
- b) Sortir de l'aire de compétition (**JOGAĬ**).
- c) Mettre en danger sa propre sécurité en adoptant des comportements qui exposent aux blessures (**MUBOBI**).
- d) **Fuir** le combat pour gagner du temps et priver l'adversaire d'une opportunité de marquer.
- e) **Passivité** - ne pas essayer de s'engager dans le combat (cette pénalité ne peut pas être octroyée quand il **reste moins de 15 secondes de combat**). Le fait de mettre la pression sans obligatoirement effectuer de techniques, n'est pas à considérer comme de la passivité.
- f) **Pousser, saisir** l'adversaire ou **rester poitrine contre poitrine** sans tenter immédiatement une technique.
- g) **Saisir avec les 2 mains**, sauf pour projeter l'adversaire en attrapant sa jambe pendant un coup de pied (il faut arrêter immédiatement le match).
- h) **Saisir le bras ou le KARATE-GI** de l'adversaire avec une seule main sans engager immédiatement après une technique valable ou une projection.
- i) **Simuler** des attaques de coups de tête, de genou, ou de coude.
- j) **Provoquer** ou **parler** à l'adversaire, adopter un **comportement injurieux** envers les arbitres.

ARTICLE 9 – AVERTISSEMENTS ET PENALITES

1. Les pénalités de catégorie 1 et de catégorie 2 ne sont pas cumulables entre elles.
2. Catégorie 1 :
 - a) En fonction de la violence des techniques portées et non contrôlées, et de la gravité de la blessure infligée à un adversaire, l'arbitre peut décider de ne pas respecter l'ordre des avertissements / pénalités.
 - b) Tableau récapitulatif, description et échelle d'évolution des sanctions avertissements et pénalités :

AVERTISSEMENTS PENALITES	EXPLICATIONS
CHUKOKU (1 ^{er} avertissement)	Avertissement pouvant être imposé lorsqu'une infraction mineure aux règlements a été manifestement commise.
KEIKOKU (2 ^{ème} avertissement)	Avertissement pouvant être imposé : <ul style="list-style-type: none"> - soit après un CHUKOKU, - soit directement lorsque le potentiel de victoire du compétiteur est légèrement diminué (dans l'opinion de l'équipe arbitrale) par la faute de son adversaire. - Si saignement dès le 1^{er} contact.
HANSOKU-CHUI (3 ^{ème} avertissement)	Avertissement pouvant être imposé : <ul style="list-style-type: none"> - soit après un CHUKOKU ou/et un KEIKOKU, - soit directement lorsque le potentiel de victoire a été (dans l'opinion de l'équipe arbitrale) sérieusement réduit par la faute de l'adversaire.
HANSOKU (Pénalité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pénalité pouvant être imposée : <ul style="list-style-type: none"> - soit après un HANSOKU-CHUI, - soit directement lorsque la possibilité de victoire du compétiteur est réduite à néant par la faute de son adversaire. ▪ C'est la disqualification du combat. ▪ Dans les combats individuels et par équipes, le compétiteur ou membre de l'équipe dont l'adversaire est disqualifié, est déclaré vainqueur sur le score de 8 points à 0.
SHIKKAKU (Pénalité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SHIKKAKU peut être invoqué lorsqu'un compétiteur n'obéit pas aux ordres de l'arbitre, agit de façon malveillante ou commet un acte qui porte atteinte au prestige et à l'honneur du KARATE-DO, ou quand d'autres actions sont considérées comme ne respectant les règles et l'esprit du tournoi. ▪ C'est la disqualification du tournoi au minimum.

Sous-critères de jugement d'exécution :

EXECUTION DU KATA	EXECUTION DU BUNKAÏ
1/ EXÉCUTION TECHNIQUE	1/ EXÉCUTION TECHNIQUE
a) Posture	a) Posture
b) Techniques	b) Techniques
c) Mouvement de transition	c) Mouvement de transition
d) Temps / Synchronisation	d) Temps
e) Respiration correcte	e) Contrôle
f) Concentration (KIME)	f) Concentration (KIME)
g) Difficulté technique	g) Difficulté technique
h) Forme correcte du KATA (En accord avec l'école et les standards du style RYU-HA correspondant)	h) Forme correcte du BUNKAÏ : mouvements exécutés dans la démonstration du KATA
2/ EXÉCUTION SPORTIVE	2/ EXÉCUTION SPORTIVE
a) Force	a) Force
b) Vitesse	b) Vitesse
c) Equilibre	c) Equilibre
d) Rythme	d) Temps

ARTICLE 7 – DISQUALIFICATIONS ET FAUTES

DISQUALIFICATION

Un compétiteur ou une équipe de compétiteurs pourront être disqualifiés pour les raisons suivantes :

- a) Une **pause ou un arrêt** de l'exécution perceptible pendant plusieurs secondes.
- b) Dépasser la durée limite de **5 minutes** pour le **KATA et BUNKAÏ**.
- c) Effectuer pendant le BUNKAÏ un ciseau avec les jambes autour du cou pour faire chuter le partenaire (**KANI BASAMI**).

Il est, en revanche, accepté d'effectuer un ciseau autour du corps.

FAUTES

- Sont considérées comme des fautes, les raisons suivantes :
 - a) La moindre perte d'équilibre est considérée comme une faute sérieuse.
 - b) L'exécution d'un mouvement incorrect ou incomplet (à cet effet, l'inclinaison pour saluer sera aussi considérée comme un mouvement du KATA).
 - c) Des mouvements asynchrones, comme l'exécution d'une technique avant que la transition corporelle ne soit complète ou, dans le cas de KATA par équipes la non-exécution d'un mouvement simultanément.
 - d) L'utilisation de signaux audibles (d'une autre personne, y compris les membres de l'équipe), comme frapper des pieds au sol ou des poings sur le KARATE-GI et les respirations sonores, ainsi que la théâtralisation, seront pénalisés par les juges.
Si un compétiteur fait des respirations inappropriées et tape sur ses membres, cela constitue une seule faute (même famille de faute).
L'utilisation de signes extérieurs est une faute sérieuse.
 - e) Perdre du temps, par des déplacements prolongés, des inclinaisons excessives ou des pauses trop longues avant le début de l'exécution d'un mouvement.
 - f) Distraire les Juges en bougeant pendant l'exécution de l'adversaire.
 - g) Causer des blessures par une technique non contrôlée pendant le BUNKAÏ.
- Si la perte d'équilibre et les signes extérieurs sont des fautes à prendre en compte, elles ne sont, en revanche, pas une raison pour disqualifier le compétiteur.

FORMATION D'ARBITRAGE

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

Formation d arbitrage: _____

Lieu: _____

Commentaire:

**CHAMPIONNAT
OU COUPE**

KATA

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

**CHAMPIONNAT
OU COUPE**

KUMITE

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non • Jugement : oui non

• Table : oui non • Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

Competition : _____

Lieu : _____

Date : _____

Responsable tatami : _____

En cour d acquisition :

• Gestuel : oui non

• Jugement : oui non

• Table : oui non

• Appel : oui non

Remarque responsable de tatami :

